



## COMMUNIQUÉ

### **TEMPS DE TRAVAIL : AUCUNE RÉGRESSION N'EST ENVISAGEABLE**

Par une transmission en date du 17 juillet, nous avons appris que le Premier ministre avait confié une mission à Philippe Laurent, Président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et élu centriste.

Cette mission a pour but « de tirer un bilan » et « de réaliser un état des lieux dans les trois versants de la Fonction publique » de « la mise en place de l'aménagement et la réduction du temps de travail au début des années 2000 ».

Philippe Laurent proposera, « s'il les estime nécessaires, des évolutions des réglementations sans toutefois que le principe d'un temps de travail de 1607 heures ne soit remis en cause ».

En outre, il « veillera dans l'état des lieux à consulter les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique... ».

Son rapport doit être remis le 1<sup>er</sup> février au plus tard.

Evidemment, lorsque la CGT sera « consultée », elle fera entendre ses revendications en matière de temps de travail pour tous les agents de la Fonction publique.

Ceci étant, il est d'ores et déjà parfaitement clair que notre organisation syndicale n'acceptera aucun recul sur cette question, a fortiori lorsque les personnels subissent déjà le gel de la valeur du point d'indice, des suppressions d'emplois, des réformes régressives et, que de nombreuses mobilisations ont lieu pour améliorer les conditions de travail ou combattre les remises en cause inacceptables d'acquis sociaux, en particulier dans la Fonction publique Hospitalière et la Fonction publique Territoriale.

Tout au contraire, la CGT militera pour que les salariés de la Fonction publique obtiennent enfin de nouvelles avancées légitimes en matière de temps de travail et de son aménagement, dans le cadre notamment de son engagement pour les 32 heures.

Montreuil, le 23 juillet 2015